

DECISIONS DU MAIRE

2025.01

Dans le cadre des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégué au Maire par délibération n°47.2020 du 13 novembre 2020, Monsieur Denis PINSAC, Maire, a pris les décisions suivantes :

Du 19 décembre 2024 au 04 février 2025.

Arrêté du Maire n°92.2024 en date du 19 décembre 2024 portant sur le remplacement de la banque d'accueil du secrétariat de mairie d'un montant total de 2 645.25 €uros HT soit 3 174.30 €uros TTC.

Arrêté du Maire n°93.2024 en date du 24 décembre 2024 portant rétrocession à la commune de la concession funéraire case n°13 du columbarium du cimetière du bourg d'Altillac pour la somme de 600.00 €uros.

Arrêté du Maire n°94.2024 en date du 26 décembre 2024 portant sur le choix d'un architecte pour le projet de construction d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) société MAAD Architectes à Saint-Pantaléon de Larche pour la somme de 6264.00 €uros HT soit 751680 €uros TTC.

Le Maire,
Denis PINSAC.

